



Porte de garage défectueuse

Par **roland59**, le **16/03/2024** à **15:00**

Bonjour , depuis le mois de Décembre 2023 la porte de garage de la maison que je loue au bailleur xxxxxxx . Un technicien est venu constater le soucis et a diagnostiqué un problème de vétusté pas réparable au regard de l'âge de la porte et qu'il faut la changer. Nous sommes en Mars 2024 et je suis toujours sans nouvelles de xxxxxxx malgré mes diverses relances où l'on me répond un peu ce que l'on veut mais surtout qu'il n'y a pas possibilité de rencontrer un chargé de patrimoine. Je leur ai aussi rappelé l'article 06 de la loi Mermaz de Juillet 1989 mais ça ne change rien. Donc je me retrouve avec une porte de garage inutilisable. Je ne peux donc pas mettre mon véhicule ou l'ouvrir pour tout autre usage . Que dois je faire maintenant , j'ai aussi penser à demander au journal "la xxxxxxx Nord" si publier un petit article sur le sujet les intéresserait. Merci pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **16/03/2024** à **16:21**

Bonjour et bienvenue

Si vous êtes dans la volonté de tout tenter, saisissez le conciliateur de justice ou la commission départementale de conciliation.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301#>:

Par **yapasdequoi**, le **17/03/2024** à **08:52**

Bonjour,

Comment réclamer les travaux à la charge du bailleur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699>